Pour la Cité humaine
Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°49 / JUIN 2021

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°49 qui couvre la période de six mois allant du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021. Durant cette période incertaine en raison du Coronavirus, nous ne sommes pas restés les bras croisés : plusieurs réunions en visio-conférence, rencontres d'élus, visites de terrain, et bien évidemment la rédaction de nombreuses fiches de demandes d'aménagements dont une grande partie est consultable sur notre site Internet. Le tout résumé dans ce nouveau bulletin d'activités, prouvant par lui-même notre volonté de ne pas nous laisser dominer par ce poison viral devenu mondial.
Toutefois, commençons par un bien triste événement qui a touché directement notre Association : le décès de Jacqueline BURGER, membre de notre Conseil d'administration.

Adieu, chère Jacqueline

En ce début d'année 2021, Jacqueline BURGER nous a quittés, dix ans après son mari Jo. Elle avait alors continué à s'impliquer dans notre Association par une présence constante lors de nos réunions mensuelles et pour nos assemblées générales, par des activités de secrétariat (notamment la mise sous enveloppe et l'envoi postal de notre bulletin d'activités), et par son action résolue à faciliter les déplacements à pied grâce à des contacts réguliers qu'elle avait avec d'autres habitants de son quartier dans le 7e arrondissement.
Avec l'âge, sa présence attentive, discrète et stylée à nos réunions mensuelles est devenue plus rare mais son action est restée toujours aussi dévouée.
Nous n'oublierons jamais son sourire, sa gentillesse, son calme sans que cela ne l'empêche nullement d'avoir « du tempérament ». C'est ainsi que son souvenir demeure parmi nous et tous ceux qui l'ont connue.

Les Membres du Conseil d'administration

Assemblée générale 2021

Au contraire de beaucoup d'Associations de notre connaissance qui ont tenu leur dernière Assemblée générale soit par visio-conférence soit même par courrier postal, nous avons décidé de repousser notre traditionnelle AG du mois de mars à une période qui nous a semblé beaucoup plus sûre au niveau sanitaire de par la vaccination massive entreprise par les Pouvoirs publics à l'échelle nationale.
Certes, la certitude n'est pas totale mais nous pensons vraiment pouvoir tenir notre AG rue Major Martin vers la mi-octobre. Vous recevrez par courrier postal – environ un mois avant – l'invitation à y participer et pouvoir ainsi, espérons-le de toutes nos forces, nous retrouver tous ensemble au siège de notre Association.

Cotisation 2021 : grand merci à tous d'y penser

L'année 2021 arrive à sa presque moitié, et c'est pourquoi nous invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à régler leur cotisation annuelle. Le montant est de 15 euros, montant qui a été fixé lors de l'Assemblée générale de 2011 et qui n'a pas changé depuis.
Cotiser sert bien sûr à couvrir les frais propres à nos actions mais elle marque aussi et même surtout l'attachement de l'adhérent.e que vous êtes aux valeurs et aux actions multiples de l'Association.

De plus, régler sa cotisation assez rapidement – par courrier postal à notre adresse rue Major Martin – évite à notre Trésorier de vous relancer, ce qui permet de ne pas avoir des dépenses de timbrage mais aussi de consacrer du temps de notre engagement pour cela.
Enfin, rappelons que nous vous envoyons un reçu fiscal et que, si vous êtes imposable, cette cotisation ne vous coûte en fait que 5 euros seulement ! Une somme vraiment bien modique pour être défendu.e toute l'année par les bénévoles que sont tous les Membres de notre C.A.

Le mot du Président : chiche !

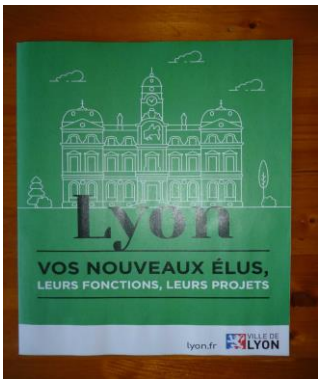

A l'automne 2020, un magazine municipal exceptionnel est paru sous le titre « Lyon – Vos nouveaux Elus, leurs fonctions, leurs projets ». Un magazine édité à plus de 300 000 exemplaires.
Enormément de thèmes et de sujets abordés, de propos tenus par des Politiques de la majorité et de l'opposition dans ce magazine de 40 pages, mais deux phrases en majuscules et couleur verte du Maire de Lyon ont tout particulièrement retenu mon attention en page 29 : *« Les Mairies d'arrondissement constituent le ciment de notre démocratie locale, le premier lien de proximité avec la population de Lyon. Tout en veillant au dialogue et à la coordination, nous renforcerons leur autonomie et leur pouvoir de décision »*.

Il m'est alors revenu en mémoire un courrier reçu par notre Association en date du 11 mars 2020, courrier signé par Nathalie PERRIN-GILBERT (alors maire du 1er Adt et actuelle adjointe au Maire de Lyon) et par Laurence BOFFET (alors conseillère du 1er Adt et actuelle vice-présidente métropolitaine) affirmant : « *L'architecture institutionnelle lyonnaise et la répartition des responsabilités telle qu'elles existent aujourd'hui sont loin d'être parfaites. Nos mairies d'arrondissement, chargées de recueillir les doléances et d'assurer un dialogue de proximité, en lien direct avec les habitants sont souvent tributaires de décisions ou dépendantes de financements. Nous estimons que le travail de concertation et la connaissance précise des besoins des habitants qu'ont les mairies d'arrondissement méritent d'être davantage mis à profit....Il s'agira à l'avenir, à l'échelle de la Ville et de la Métropole, de mettre en place un cadre institutionnel et des modalités de coopération et de fonctionnement plus opérants et plus efficaces, plus à même de répondre aux attentes et besoins des territoires et de leurs habitants. »*
L'avenir évoqué dans ce courrier de mars 2020, nous y sommes depuis fin juin 2020. Ils sont dans la droite ligne des propos tenus par Grégory DOUCET proclamant que les Mairies d'arrondissement – élues au suffrage universel direct – doivent avoir plus d'autonomie et de pouvoir de décision. Aussi, je dis : chiche !

C'est d'ailleurs exactement ce que j'ai dit haut et fort au vice-président métropolitain Fabien BAGNON lors de notre entretien au Grand Lyon le 27 août 2020. J'ai réitéré avec force cette demande à l'adjoint au Maire de Lyon Valentin LUNGENSTRASS lors de notre entretien en Mairie centrale le 19 février 2021.
En effet, en ce qui nous concerne, à savoir principalement les déplacements urbains, la voirie et ses mobiliers, nous demandons ardemment que les Elus d'arrondissement – et les Elus municipaux à l'échelle de la Métropole – aient beaucoup plus de pouvoirs qu'auparavant. Pour cela, une décision s'impose : il faut augmenter considérablement les budgets de proximité (le « cordon de la bourse »). Plus de pouvoir économique donne plus de pouvoir politique.
Je le dis sans détour : nous en avons plus qu'assez d'entendre depuis des années et des années des adjoints d'arrondissement ou municipaux dire qu'ils sont d'accord avec nos demandes....mais à la condition qu'elle soit acceptée par la Subdivision territoriale dont l'arrondissement ou la commune fait partie. Des Subdivisions territoriales gérées par des Responsables qui ne sont aucunement élus et qui ont un pouvoir de décision financière et donc « politique » hors de propos. Il faut que cela cesse. Bien sûr, nous savons très bien que c'est la Métropole qui a comme compétence la Voirie. Mais il y a la loi et l'esprit de la loi.

Ras-le-bol de s'entendre dire par un Adjoint d'arrondissement qu'il doit demander à la Subdivision territoriale le fait de pouvoir changer seulement trois-quatre très vieux mobiliers amovibles totalement inopérants par des mobiliers amovibles plus modernes et plus performants alors qu'il a lui-même constaté sur le terrain l'inefficacité des très vieux mobiliers !
Ras-le-bol d'entendre dire lors d'une réunion publique (un CICA) par un Maire d'arrondissement et son Adjoint – répondant à une question posée par notre Association – qu'ils ne sont même pas au courant qu'une borne électronique escamotable pourtant performante avait été supprimée dans son propre arrondissement pour être remplacée par une barrière amovible dont chacun connaît les fortes limites d'utilisation !!
Ras-le-bol aussi d'apprendre par une de nos sources – que nous ne dévoilerons pas, bien évidemment – que si la barrière pivotante que nous demandons rue Saint-Nizier (page 5) n'a pas été acceptée, c'est parce que la Mairie d'arrondissement aurait dû la financer elle-même, alors que les potelets amovibles sont financés par la Subdivision territoriale du Grand Lyon. Cette information est pour nous invérifiable mais, si elle est vraie, c'est très grave : on préfère ré-installer des mobiliers qui ont prouvé leur échec le plus total depuis des années plutôt que d'installer un mobilier fiable uniquement parce qu'on n'a pas le pouvoir de le financer !!

Durant nos nombreuses années de vie associative, nous pourrions citer des dizaines d'autres exemples montrant la faiblesse politique inadmissible des Mairies d'arrondissement mais aussi des Communes face au pouvoir exorbitant de la Métropole. Il faut donc impérativement rééquilibrer et redistribuer les pouvoirs, que ce soit au niveau politique et au niveau économique. Cela n'empêchera nullement la Métropole de continuer à gérer les commandes et les stocks de mobiliers urbains, de les installer et de les réparer.
Mais un fait est, pour moi, totalement certain : si un rééquilibrage des pouvoirs se produit réellement, les grands bénéficiaires seront incontestablement les habitants, les Conseils de quartiers et les Associations.
Et donc, à Grégory DOUCET ainsi qu'au président métropolitain Bruno BERNARD, je dis : chiche !

Pierre RAUZADA

Piétonnisation sur le cours Charlemagne : nous sommes à 100% pour !

Annoncée par la Mairie de Lyon et la Métropole comme expérimentale, aussitôt contestée par certains dont la Mairie du 2e Adt, nous trouvons que cette piétonnisation aménagée, pour laquelle nous avons été consultés, est une vraie réussite.
Pourtant, sa dimension est fort modeste : un peu plus de 2000 m2 sur le cours Charlemagne compris entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud. Toutefois, l'emplacement situé au droit de la station des trams T1 & T2, entre le Centre commercial et l'Hôtel de Région, est vraiment bien choisi car les piétons y sont très nombreux et très concentrés.
Les voitures sont dissuadées par des barrières pivotantes (et non pas des potelets ou barrières amovibles !!) aux deux extrémités. La vitesse des vélos est souhaitée calme par des marquages au sol, ce qui est favorable aux piétons. Mais ce sont surtout les aménagements qui sont d'une modernité à « couper le souffle » : couleur bleue au sol pour symboliser l'eau, espaces de repos ou de repas avec mobilier en bois pour rappeler la nature mais aussi une grande partie des façades de l'Hôtel de Région, espaces d'activités ludiques pour les enfants et les adultes, totems d'information. Enfin, le choix du statut « Voie verte », dans lequel les piétons et vélos à faible vitesse sont à parité, est tout à fait pertinent.

Bien évidemment, nous souhaitons ardemment que cet aménagement provisoire de piétonnisation soit pérennisé car c'est cela la vraie modernité urbaine. Quand on voit d'une part la petitesse de l'espace interdit aux voitures et d'autre part la qualité incontestable de l'aménagement réalisé, nous ne comprenons pas l'opposition catégorique de certains, qui sont même « effarés » : quelle tempête dans un verre d'eau !

Trottinettes électriques : progression du stationnement créé sur chaussée

Dans le BA N°48, en page 7, nous vous avons dit que le Maire de Lyon avait déclaré ne plus vouloir voir de trottinettes électriques de location ou de particuliers stationner sur les trottoirs. Et ce grâce à la création en Presqu'île dans un premier temps, puis dans le reste de la ville d'aménagements spécifiques sur la chaussée. Avec pour objectif final de proposer des milliers de places, et donc d'obliger ces engins à se garer sur ces emplacements créés.
Notre administrateur Yves GASCOIN a écrit à Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon, pour lui dire notre satisfaction de voir enfin la réalisation progressive d'aires de stationnement dédiées aux trottinettes. Des espaces bien identifiables : pictogramme au sol, poteau de signalisation, potelets.

Nouveau tram T7 : est-il bien nécessaire ?

A la mesure de ses moyens, notre Association s'est toujours impliquée dans les projets de transports en commun, en particulier lors des procédures légales de concertation préalable. En effet, pour nous, là où s'arrête la marche pour effectuer des plus grandes distances, c'est les transports en commun qui doivent prendre le relais.
Pour la nouvelle ligne de tram T7 qui relie Vaulx-en-Velin La Soie à Décines OL Vallée, avec deux stations intermédiaires, sur une longueur de 6 km, nous regrettons vraiment qu'il n'y ait pas eu de concertation. Si cette concertation avait eu lieu, nous aurions émis des doutes quant à l'utilité de ce T7.
D'ailleurs, à la vue des premiers résultats constatés, il semble bien que cette ligne ne fournisse pas le service qui en était attendu, malgré son exploitation 7 jours sur 7, 17 heures par jour à la fréquence de 15 minutes : les rames sont presque vides ! Et cela peut « plomber » la trésorerie des TCL.

Nous aurions préféré que le SYTRAL lance ses projets de lignes structurantes (métro ou tramway) dans des secteurs à forte densité de population, générateurs de trafics importants et donc de rentabilité. Par exemple, vers le Nord en direction de la gare de Sathonay, dont la liaison SNCF vers Lyon Part-Dieu est complètement saturée aux heures de pointe, sans possibilité d'augmenter le nombre de trains sur la ligne car elle est elle-même saturée. Pourtant, cela constituerait un relais indispensable à la future liaison vers Trévoux.
Pour cette future liaison, nous préconisons un système de tram double-voies, sur le modèle du tram T3, remarquablement performant, à tous points de vue (coûts de construction et d'exploitation, fréquence, régularité). Bien plus que l'utopique tram-train, qui a montré ses limites dans l'Ouest lyonnais, et le trop modeste bus-express lancé par la Région mais aux capacités insuffisantes aux heures de pointe.

Lyon 1er Adt / Visite de terrain : propositions pour trois « points noirs »

Notre Président a sollicité une visite de terrain à Jean-Christian MORIN, adjoint à la Maire du 1er Adt, afin d'exprimer de visu nos propositions quant à trois « points noirs » existants.
Cette visite de terrain a eu lieu le 4 février dernier. Jean-Christian MORIN était accompagné du technicien territorial d'arrondissement Sylvain JOURDAN.

1/ Parvis de l'église réformée rue Lanterne

Au moment même de la visite, l'Adjoint et son assistant ont pu constater que ce parvis était occupé par un camion de travaux. Or, ce stationnement illégal sur ce parvis piétonnier a lieu tous les jours, depuis de nombreuses années.
Il est malheureusement impossible de supprimer les quilles amovibles au bord du trottoir pour les remplacer par des mobiliers fixes puisque cette église a besoin de les retirer provisoirement lors d'enterrements. Donc, notre Président a proposé de supprimer les quilles amovibles existantes vraiment très anciennes et de les remplacer par des mobiliers amovibles plus modernes et donc plus difficiles à enlever par l'automobiliste lambda (➔ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).
Deux jours plus tard, le 6 février, un bel article est paru dans Le Progrès sur ce sujet.

2/ Place de la Paix

Sur cette petite place totalement piétonne, il y a épisodiquement en pleine journée une intrusion automobile, et un véritable parking pour noctambules les jeudi, vendredi, samedi et veilles de jours fériés (en période hors crise sanitaire bien sûr). Pour lutter contre cela et pour rendre la place plus agréable aux piétons, Pierre RAUZADA a demandé :
- la suppression d'une entrée-sortie sur les deux existantes.
- l'installation d'une barrière pivotante pour remplacer la chaîne avec cadenas-pompier bien trop facile à ouvrir, ou bien de deux barrières pivotantes en cas de refus de la suppression d'une entrée-sortie.
- l'installation de trois bancs avec dossier car il n'existe aucun banc sur cette place, les piétons devant s'asseoir sur les marches d'escaliers !! (➔ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt)

3/ Partie Ouest de la rue Sainte-Catherine

Lors de la visite de terrain, il n'a vraiment pas été difficile de constater le véritable capharnaüm qui existe depuis des années et des années dans la petite partie Ouest de la rue Sainte-Catherine concernant la circulation automobile. Mais surtout, cette portion de rue est vraiment défavorable aux piétons : des trottoirs Nord et Sud plutôt étroits, peu confortables, face au flux important de piétons dans un micro-quartier à vie diurne et nocturne très dense, hors crise sanitaire. D'où nos propositions :
- la suppression totale de toute la voie Sud, à savoir la suppression de la circulation Ouest – Est de la rue Terme à la rue Sainte-Catherine, ainsi que l'aire de livraison puisqu'il en existe une très grande vraiment toute proche rue Sainte-Marie des Terreaux / place des Terreaux.
- l'élargissement très net du trottoir Sud et sa protection indispensable par du mobilier urbain (➔ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

Lyon 1er & 4e Adts / Boulevard de la Croix-Rousse : enfin !!

Notre Président a écrit à Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) pour exprimer notre très grande satisfaction quant à l'arrêté municipal qui est entré en vigueur le 20 mars dernier et qui concerne l'interdiction de stationner sur les trottoirs du boulevard de la Croix-Rousse :
- sur la totalité du trottoir côté 4e Adt.
- sur le trottoir allant du Gros Caillou jusqu'à la rue de la Tourette côté 1er Adt.
Certes, nous regrettons que cette interdiction ne concerne pas la totalité du trottoir côté 1er Adt jusqu'au cours général Giraud mais ne boudons pas notre plaisir quant à cette décision politique que nous demandions avec force depuis des années et des années (➔ Site Internet / Dossiers : Stationnement & Circulation automobile).

En effet, la tolérance inadmissible et même scandaleuse de stationner sur les trottoirs mise en place par Jean-Louis TOURAINE – aujourd'hui député votant les lois de la République ! – en 2004 quand il était premier adjoint du maire Gérard COLLOMB s'achève enfin, presque 20 ans après !!
Il serait fastidieux de relater ici les nombreux courriers, les multiples propos tenus par notre Association lors de réunions publiques, d'entretiens en Mairie centrale, en Mairies des 1er et 4e arrondissements, durant toutes nos assemblées générales, et ce afin d'affirmer notre opposition la plus totale à cette tolérance. Tous nos efforts n'ont servi à rien – face aux engagements non tenus et même à la démagogie politique des anciennes mandatures – pour que les trottoirs de ce boulevard soient de nouveau piétonniers, jour et nuit, et que soit ainsi créée une des plus belles promenades ombragées de toute la ville de Lyon.

C'est pourquoi, ayant appris qu'une concertation serait lancée durant ce printemps sur le réaménagement global du boulevard de la Croix-Rousse, nous avons demandé à être inscrits à cette concertation. En effet, nous avons de réelles propositions à présenter car nous ne croyons pas un seul instant, une seule seconde, qu'une simple interdiction suffira à long terme à protéger ces trottoirs de l'invasion automobile.

Lyon 2e Adt / Rue Saint-Nizier : une vraie déception

Dans le BA N°48, en page 5, nous vous avons dit qu'un tournant majeur s'était produit entre la Mairie du 2e arrondissement et notre Association, tant l'entretien entre le maire Pierre OLIVER et notre président Pierre RAUZADA avait montré de réels changements par rapport à l'ancien maire Denis BROLIQUIER.
Avons-nous été trop rapidement enthousiastes ? Nous voulons croire que non.

Pourtant, la première demande de notre Association se révèle décevante. En effet, notre Président a écrit à la Mairie du 2e Adt pour que l'on en finisse avec le parking automobile quotidien qui existe depuis des années dans la « rue » Saint-Nizier qui est en fait une large impasse. Tout – ou presque – a été essayé dans le passé pour empêcher que cet espace piétonnier soit envahi tous les jours par des voitures, ou par des véhicules de livraison alors qu'il existe à quelques mètres seulement un grand espace pour livraisons sur chaussée :
- l'installation de potelets amovibles, et ce fut un échec.
- l'installation de barrières amovibles, et ce fut un échec.
- l'installation d'une borne manuelle avec clé prisonnière, et ce fut aussi un échec.

Aussi, il a proposé l'installation d'un mobilier qui a déjà largement fait ses preuves dans maints endroits de la voirie métropolitaine et qui permet en outre aux Pompiers de pouvoir intervenir en cas de nécessité : la barrière pivotante. Ce mobilier urbain a le grand avantage d'avoir une partie bien fixée au sol : donc, il ne traîne pas sur le trottoir ou ne disparaît pas à long terme, au contraire des potelets ou barrières amovibles.
Il a aussi proposé que l'on envisage une amélioration qualitative de cet endroit qui jouxte le chevet de l'église Saint-Nizier, une des églises les plus célèbres de Lyon : plus de végétalisation et l'installation de deux-trois bancs avec dossier (➔ Site Internet / Demandes locales : 2e Adt).

Le résultat est une vraie déception :
- des potelets amovibles ont été ré-installés, malgré leur échec le plus total depuis des années !!
- aucune réponse de quiconque disant pourquoi ce sont des potelets amovibles qui ont été ré-installés et non pas la barrière pivotante que nous avions demandée.

Nous ne savons même pas QUI a pris cette décision : est-ce la Mairie du 2e Adt ou bien est-ce la Subdivision territoriale VTPCS du Grand Lyon ?
Cette non-réponse argumentée ne nous surprend pas le moins du monde : cela fait des années et des années que c'est l'opacité totale qui règne en maître quant aux décisions des aménagements concrets de voirie. Et pour l'instant, l'alternance politique de juin 2020 en Mairie du 2e Adt et à la Métropole n'y a rien changé !!

Lyon 5e Adt / Rues de l'Angile – F. Vernay : victoire contre un aménagement anti-piétons !

Notre Président s'est aperçu courant novembre 2020 qu'un aménagement de voirie avait été réalisé juste au croisement des rues de l'Angile / François Vernay, un aménagement totalement anti-piétons :
- trois potelets installés en biais sur le trottoir rue de l'Angile, constituant ainsi une gêne incontestable pour les piétons, notamment pour les personnes handicapées ou les parents avec poussette.
- deux potelets supprimés au bord du trottoir rue de l'Angile pour permettre aux voitures stationnant dans le garage du « College Hotel » d'avoir une sortie facilitée en roulant sur le trottoir et gagner quelques secondes pour rejoindre la rue Louis Carrand et le quai de Bondy !!

Pendant des années et des années, les voitures stationnant dans le garage du « College Hotel » entraient et sortaient par le même endroit situé rue François Vernay en étant obligés de rouler un peu sur le trottoir. C'était certes une petite gêne, voire un petit danger pour les piétons – malheureusement incontournable – mais ceux-ci ne devaient faire attention qu'à un seul endroit. L'aménagement réalisé à l'automne 2020 obligeait dorénavant les piétons à faire attention à deux endroits : ceux marchant sur le trottoir de la rue François Vernay, et ceux marchant sur le trottoir de la rue de l'Angile.

Aussi, il a de suite écrit avec grande colère à Marielle PERRIN (adjointe à la Maire du 5e Adt) pour demander avec force le retour à la situation antérieure (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).
Après une relance en janvier 2021 puisque la situation s'était encore détériorée pour les piétons, Marielle PERRIN a soutenu notre demande auprès du Grand Lyon et l'aménagement anti-piétons réalisé – honte totale sur l'ingénieur ou technicien de voirie qui l'a élaboré sur plan ! – a été définitivement supprimé.

Lyon 5e Adt / Chantier devant le 84 quai Pierre Scize : totale satisfaction

Dans le BA N°48, en page 5, nous nous sommes grandement réjouis de la fin du chantier devant le 84 quai Pierre Scize qui a mis en réel danger les piétons pendant de trop nombreuses années.
Aussi, nous avons écrit à la nouvelle municipalité du 5e Adt pour demander le retour à la situation antérieure et donc à la protection du passage-piétons qui existait autrefois contre l'invasion automobile. D'autre part, comme le collège Pierre Zimmermann n'existe plus, l'espace Vigipirate situé devant a disparu, libérant ainsi trois places de stationnement automobile : nous en avons donc profité pour demander sur une de ces trois places libérées la création d'un stationnement pour scooters et motos dont le nombre de cesse de croître.

Nous avons obtenu totale satisfaction : le passage-piétons est de nouveau protégé, et du stationnement sur chaussée pour les scooters et motos a bien été créé, non pas sur une place de stationnement automobile comme nous le demandions mais sur deux places. Nous avons donc remercié très sincèrement Marielle PERRIN d'avoir soutenu nos deux demandes (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

Lyon 9e Adt / Rue du docteur Rafin : suite

Dans notre précédent bulletin d'activités (➔ BA N°48 – page 3), nous avons attribué un « Carton rouge » au stationnement automobile qui dure depuis des années et des années sur le trottoir situé devant les 21 & 21 bis de la rue du docteur Rafin.
Alors que nous avons dit que nous allions prendre contact avec la nouvelle municipalité du 9e Adt, c'est elle qui a réagi en premier à la suite de ce « Carton rouge ». Cela prouve a minima que notre bulletin d'activités est lu. De plus, c'est la première fois qu'un Elu d'arrondissement réagit officiellement à un « Carton rouge » attribué par notre Association, et ce en la personne de Quentin CARPENTIER, adjoint à la Maire du 9e Adt. Cette réaction « historique » se devait d'être mentionnée dans notre bulletin.

Donc, Quentin CARPENTIER nous a écrit pour nous dire :
- les marquages au sol délimitant le stationnement sont sur un espace privé où l'Autorité publique ne peut pas intervenir. Et il n'est pas possible non plus d'obliger la copropriété à clôturer cet espace privé.
- cependant, le problème du dépassement de ce stationnement situé dans le domaine privé sur la partie publique du trottoir est bien réel.
Aussi, il a proposé deux axes d'action : un temps d'échange avec le Bureau du Conseil de quartier (collège des Habitants) et un temps de discussion avec la copropriété concernée.
Nous avons bien évidemment accepté ces deux propositions en disant toutefois que notre discussion avec la copropriété concernée ne se fera qu'avec le Conseil syndical.
Dès que la situation sanitaire le permettra, les deux axes d'action proposés par l'Adjoint à la Maire du 9e Adt pourront voir le jour et nous vous tiendrons au courant de la suite donnée.

Lyon 9e Adt / Rue des Plâtriers : une demande enfin achevée trois ans après !

Dans le BA N°47 (page 5), nous vous avons dit notre satisfaction de voir que notre demande datant de mars 2018 avait enfin abouti en mars 2020 : la création d'un passage-piétons à travers un simple abaissement des deux bordures du trottoir situé rue des Plâtriers / avenue Sidoine Apollinaire, et ce pour faciliter la traversée des piétons. Les abaissements réalisés, il restait le passage-piétons à peindre au sol.
Après une relance de notre part en janvier 2021, puis en mars, puis début mai, Quentin CARPENTIER nous a répondu pour dire qu'il relançait le Grand Lyon afin que le passage-piétons soit bien réalisé. Ceci a été fait courant mai : le tout est donc enfin achevé trois ans après (➔ Site Internet / Demandes locales : 9e Adt).

Oullins / Rue des Célestins : une rénovation réellement inadmissible !

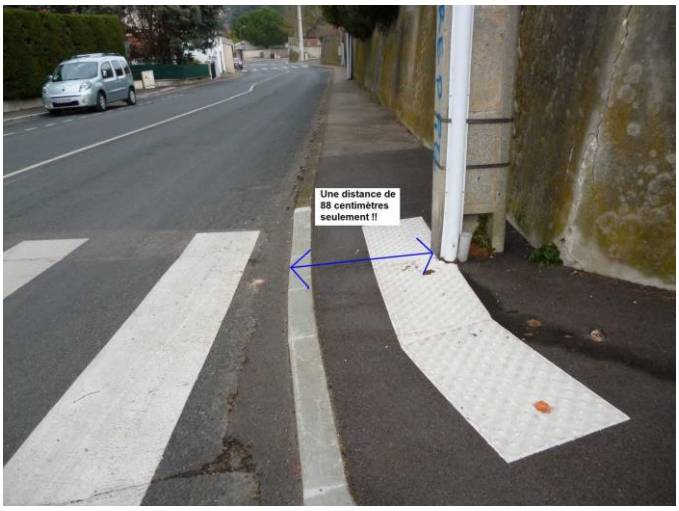

Un adhérent de notre Association nous a contactés pour nous dire qu'il n'était vraiment pas content de la rénovation très récente d'un trottoir situé rue des Célestins / rue Claude Michel.
Notre Président s'est déplacé et il a en effet constaté avec consternation et colère que cette rénovation très récente laissait une partie de ce trottoir avec une largeur de 88 centimètres seulement !! Réellement inadmissible.
Il a pris des photos, puis a envoyé un courrier à la Mairie d'Oullins pour demander – malgré notre conscience du coût pour toute la Collectivité – que ce trottoir soit de nouveau rénové afin que sa largeur atteigne 1,40 m à cet angle de rues (➔ Site Internet / Demandes locales : Oullins).

Dès le lendemain du courrier, le conseiller municipal Jean-Louis CLAUDE nous a répondu pour dire qu'il entrait en contact avec les Services de voirie du Grand Lyon sur les raisons de cette rénovation, et qu'il fera entreprendre une correction si cela est possible.

La Mulatière / Quai Jean-Jacques Rousseau : un trottoir à rénover et à protéger

Une adhérente de notre Association nous a demandé de l'aider à faire en sorte que le trottoir situé juste au croisement du quai Jean-Jacques Rousseau / impasse Jean-Jacques Rousseau soit enfin rénové de manière définitive. En effet, des travaux sur le réseau électrique ont eu lieu sur ce trottoir en 2020 mais, une fois ces travaux terminés, l'enrobé du sol n'a pas été réalisé. De plus, des mobiliers installés au bord du trottoir ont été déplacés pour permettre les travaux mais ils n'ont pas été ré-installés à leur endroit initial. Résultat : un petit « parking » quotidien sur ce trottoir, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée du quai !
Notre Président s'est donc déplacé, a pris des photos, puis a envoyé un courrier à la Mairie de La Mulatière pour demander la rénovation définitive du trottoir ainsi que sa protection (➔ Site Internet / Demandes locales : La Mulatière).

Un bel article est paru dans Le Progrès du 15 mars sur ce sujet.
D'autre part, le conseiller municipal Frédéric VIOUT nous a répondu pour dire que la Mairie de La Mulatière entrait en contact avec les Services de voirie du Grand Lyon afin que nos demandes soient réalisées.

Yves GASCOIN a....

1/ En parfaite collaboration avec l'association « Et6cetaitvous », courrier aux Mairies de Lyon et du 6e Adt ainsi qu'au Grand Lyon pour demander l'installation d'un feu pour piétons (avec bouton-poussoir) juste à l'intersection des rues Garibaldi / Crillon (➔ Site Internet / Demandes locales : 6e Adt).

2/ Courrier à la Mairie du 3e Adt pour demander, suite à la fin d'un chantier, la remise en état du secteur situé à l'intersection des rues Bellecombe / d'Aubigny / Ternois : la réfection des trottoirs, la repeinte des bandes blanches disparues des passages-piétons et le rebouchage des ancrages de candélabres réinstallés.
A obtenu entièrement satisfaction.

3/ Rédaction d'un mémoire de six pages sur la future prolongation Nord du tram T6 (actuellement Debourg Lyon 7e Adt / Hôpitaux Est à Bron) pour affirmer notre préférence pour le tracé Est par la rue des Bienvenus plutôt que par l'axe central des Gratte-Ciel (➔ Site Internet / Dossiers : Transports en commun).
Un article est paru dans Médiacités le 18 mai évoquant largement ce mémoire. D'autre part, entretien téléphonique avec Hervé PUPIER, journaliste à Rue 89, pour réaffirmer notre préférence pour le tracé Est.

4/ Courrier à la Mairie du 3e Adt pour demander la modification des bancs existants dans l'espace pour enfants place Sainte-Anne afin que ceux-ci soient plus confortables pour les piétons (➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).
Un bel article est paru dans Le Progrès du 30 avril sur ce sujet.

5/ Courrier à la Mairie du 3e Adt et à la Mairie de Lyon pour demander la dénomination, élément d'orientation fort utile pour les piétons, d'un passage piétonnier d'environ 200 m situé rue Gabillot et reliant le square Sainte-Anne à la rue Maurice Flandin (➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).
Un bel article est paru dans Le Progrès du 3 mai sur ce sujet.

6/ Courrier à la Mairie de Lyon et à la Mairie du 3e Adt pour demander la redénomination du côté Sud de la place de la Ferrandière (➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).
Un bel article est paru dans Le Progrès du 15 mai sur ce sujet.

7/ Courrier au Grand Lyon pour demander le renforcement de la signalisation de la piste cyclable de l'avenue Thiers à son extrémité Nord avec la rue de la Viabert dans le 6e Adt, et son extrémité Sud avec le cours Lafayette dans le 3e Adt, et ce afin que les piétons soient plus en sécurité (➔ Site Internet / Dossiers : Vélos, motos & trottinettes électriques).
Un bel article est paru dans Le Progrès du 25 mai sur ce sujet.

8/ A obtenu satisfaction quant à sa demande d'empêcher le stationnement automobile sauvage quasi-constant sur le trottoir, au droit du 25 rue Maurice Flandin, par la pose de mobiliers urbains (➔ BA N°48 – page 8, paragraphe 3 // ➔ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) : le compte n'y est pas !

Yves GASCOIN a écrit au vice-président métropolitain Fabien BAGNON pour se plaindre ouvertement de la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour la mandature actuelle 2020 – 2026 (➔ Site Internet / Dossiers : Plan Piétons – Le Grand Lyon).
En effet, nous ne pouvons accepter une telle différence, pour ne pas dire une telle discrimination, en défaveur des piétons par rapport aux cyclistes alors qu'il est incontestable que nous sommes bien plus nombreux que nos amis à deux roues non motorisés dans l'espace urbain.

Dans le mémoire de 18 pages sur le projet du « Réseau Express Vélo » (page 6), nous pouvons noter :
- 25 millions d'euros consacrés au « Plan piéton, au déploiement d'une signalétique piétonne et à une stratégie d'entretien et d'amélioration des espaces publics ». On peut aussi estimer que sur les 20 millions d'euros qui seront consacrés à la « réalisation de passerelles ou à la rénovation de ponts en créant des encorbellements », piétons et cyclistes en bénéficieront par moitié. Soit un total de 35 millions d'euros pour la marche.
- en faveur des cyclistes, il est alloué 100 millions d'euros au seul Réseau Express Vélo (le REV). Il faut encore ajouter 20 millions d'euros consacrés aux « aménagements cyclables structurants », 10 millions d'euros pour les « passerelles réalisées et ponts rénovés » et 4 millions d'euros pour le « déploiement du stationnement sécurisé et arceaux ». Soit un total de 134 millions d'euros pour le vélo.

En résumé, la disproportion entre les budgets Piétons et Cyclistes est considérable : 35 millions d'euros contre 134 millions d'euros. Nous n'avons jamais demandé la parité financière avec les cyclistes puisque la situation de départ leur est plus défavorable dans la mesure où les aménagements existants sont bien moins nombreux de par l'histoire urbaine de la marche et celle du vélo. Mais tout de même, cet écart de près de 1 à 4 est totalement excessif.

Beaucoup d'aménagements cyclables ont été créés par la réduction de la place de la voiture, ce dont nous nous réjouissons puisque nous y avons participé lors des concertations d'Associations. En revanche, nous ne voyons jamais (sauf pour de rares exceptions) la suppression d'une file de stationnement ou de circulation pour élargir des trottoirs ridiculement étroits dont il existe pourtant un linéaire très important dans toute la Métropole ! C'est pourquoi nous espérons fortement que « la barre sera redressée » lors de la première réunion sur le Plan Piétons ce 11 juin à la Métropole, où nous serons bien évidemment présents.

Pierre RAUZADA a....

1/ Courrier à Marielle PERRIN et Philippe-Henri CARRY (adjoints Mairie 5e Adt) pour demander que l'on remplace les deux mini-bancs détériorés du micro-jardin situé place Gerson / quai Pierre Scize.
A obtenu satisfaction et les deux Adjoints se sont même engagés à rénover le micro-jardin au niveau végétal lors de la requalification future de la place Gerson (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

2/ Courrier aux Services concernés de la Métropole pour que le gros bloc-béton stationné inutilement sur le trottoir du quai Lassagne – en contrebas de la place Tolozan – soit enlevé.
A obtenu satisfaction mais il aura fallu attendre trois mois à travers un deuxième courrier, puis un troisième courrier de relance pour cela !!

3/ Courrier à Jean-Christian MORIN (adjoint Mairie 1er Adt) pour demander que l'on protège du stationnement automobile l'espace vert situé quai Lassagne, précisément à l'arrondi de la bretelle d'entrée vers le tunnel de la Croix-Rousse et de la bretelle de sortie vers le quai Lassagne.
A obtenu satisfaction : des grosses pierres ont été installées, empêchant toute intrusion automobile.

4/ Par deux fois, courrier avec photo au GRECO pour demander l'enlèvement de tas de détritus en deux endroits différents du quai Pierre Scize, côté Saône, dans le 5e Adt.
A obtenu satisfaction pour les deux demandes et vraiment très rapidement.

5/ Alors que seuls les riverains de l'avenue du général Eisenhower étaient invités à participer à une réunion en visio-conférence sur le réaménagement de l'avenue, a écrit à la Mairie de Lyon et à la Mairie du 5e Adt pour exprimer des propositions de notre Association quant à ce réaménagement (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

6/ A obtenu la suppression de deux places de stationnement automobile – et non pas une seule comme demandé – sur la partie Nord de la place Bourgneuf dans le 9e Adt pour y créer du stationnement pour scooters et motos (➔ BA N°48 – page 7). Remerciements à la Mairie d'arrondissement (➔ Site Internet / Demandes locales : 9e Adt).
N'a pas obtenu la moindre suppression de places de stationnement automobile – deux suppressions étaient demandées – sur la partie Sud de la place Bourgneuf dans le 5e Adt pour y créer du stationnement pour scooters et motos (➔ BA N°48 – page 7). Relance auprès de la Mairie d'arrondissement (➔ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

7/ Courrier à Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) concernant le passage-piétons provisoire tracé depuis plus d'une année et situé au tout début de la rue de la République (1er Adt) pour demander :
- soit la suppression de ce passage-piétons à travers l'effacement des bandes jaunes au sol et l'enlèvement des deux petits monticules de chaque côté du trottoir.
- soit le maintien définitif de ce passage-piétons à travers le marquage en blanc des bandes au sol et la création des deux abaissements réglementaires du trottoir.
Réponse de l'Adjoint : le provisoire va encore durer dans l'attente d'un projet plus vaste pour améliorer la marchabilité dans la rue Joseph Serlin (très proche de ce passage-piétons) et ses abords immédiats.

8/ Cinquième demande – la première datant de novembre 2019 ! – auprès de la Mairie du 9e Adt et du Grand Lyon (Subdivision territoriale VTPCN) pour faire remplacer des dalles manquantes dans la piste cyclable du quai Pierre Scize, côté Saône, juste au contact du trottoir, absence pouvant représenter un réel danger pour les cyclistes mais aussi pour les piétons inattentifs.

9/ A obtenu satisfaction pour la réparation ou bien le remplacement de mobiliers urbains tordus, cassés ou manquants dans les 1er, 3e, 5e, 7e et 9e Adts : environ 40 potelets ou quilles, 1 borne-pierre, 2 poteaux de signalisation.

Le 09 juin 2021

Pour Les Droits du piéton du Rhône
Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN